

PROGRAMME DE FORMATION **Gérer une SARL coopérative artisanale**

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- savoir gérer et respecter les obligations légales propres aux particularités de fonctionnement des sociétés coopératives artisanales à capital variable :
- s'assurer de la validité et de la cohérence du contrat coopératif (statuts et règlement intérieur)
- gérer le sociétariat et son suivi chaque année
- savoir suivre les mouvements de capital chaque année
- respecter le formalisme requis pour la vie statutaire : réunions d'assemblée, de gérance, de commission d'agrément: convocations, ordres du jour, résolutions, décisions, procès-verbaux...

PUBLIC ET PREREQUIS :

Public: gérants, artisans associés, dirigeants et salariés de coopérative artisanale
Prérequis: cette formation ne nécessite pas de prérequis

DUREE : 1 jour(s), 7 heures

DELAI D'ACCES A LA FORMATION : 3 mois

INTERVENANT, QUALIFICATION : Patrick le BERRE : ancien avocat au Barreau de Paris (activité dominante: droit des sociétés, en particulier des sociétés coopératives), avec une expérience de plus de trente ans dans la coopération artisanale

MOYENS PEDAGOGIQUES : diaporama, boîte à outils, ordinateur et exercices pratiques

MODALITES D'EVALUATION : Exercice pratique

VALIDATION : Attestation de stage

ACCESSIBILITE - HANDICAP : En cas de situation de handicap (moteur, auditif, visuel, etc...) prenez contact avec l'ECA pour préparer votre stage de formation dans les meilleures conditions

A PREVOIR / A NOTER : Ordinateur muni de Word et Excel (ou équivalent)

DEROULE DE LA FORMATION

Matinée :

- Statuts et règlement intérieur : cohérence des dispositions du contrat coopératif et formalités liées aux modifications
- La gestion du sociétariat et du capital

Après-midi :

- Les entrées et sorties des membres
- La gestion des assemblées d'associés
- Exercice pratique
- Synthèse de la formation

TAUX DE SATISFACTION DE LA FORMATION

(sur 2022) 50 % des stagiaires sont très satisfaits et 50% satisfaits